Charges infirmière libérale

Les charges infirmière libérale, mettez de côté 50 % de votre chiffre d’affaires. Les frais déductibles, c’est la déclaration contrôlée 2035 ou le régime fiscal des BNC.

Intégralement, en dotation aux amortissements, avec une répartition pro et perso, les frais professionnels réduisent vos charges sociales et impôts. La comptabilité avisée de l’IDEL, c’est la gestion maitrisée de son exercice.

Voir les frais pro